



# APPROUVÉ

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC  
PROCÈS-VERBAL DE LA 16<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
TENUE LE SAMEDI 18 JUIN 2022, À LA CHAPELLE DU LAC BLANC

**Présences des membres du C.A. :**

France St-Germain, présidente  
Gilbert Lavoie, vice-président  
Lise Bérubé, trésorière  
France Rochon, directrice  
Bruno Lacasse, directeur  
Denis Gauvin, membre honoraire  
Michel Pleau, membre honoraire  
Johanne Provencher, secrétaire

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

---

1. Vérification du quorum
2. Mot de bienvenue et remerciements
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 28 août 2021
5. Rapport d'activités 2021
6. Plan triennal 2022-2025
7. Adoption des priorités d'action 2022
8. Adoption de l'état des résultats financiers 2021
9. Adoption des prévisions budgétaires 2022
10. Parole au public- autres sujets
11. Période d'élections (3 postes à confirmer + 1 poste à combler)
12. Conférence de Mme Marie-Joëlle Desgagnés (ISA)
13. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL**

**1. Vérification du quorum**

Après vérification, la secrétaire Johanne Provencher confirme que l'assemblée a quorum puisque 38 membres sont présents.

**2. Mot de bienvenue**

La présidente France St-Germain ouvre l'assemblée à 10h00 et souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle présente les membres du conseil d'administration. Elle remercie MM. Jérôme et Yvon Denis pour leur accueil à la chapelle du Lac Blanc, Kathya Gauthier et Bruno Lacasse pour le dîner Subway qui suivra, M. Paul Asselin et sa conjointe Nathalie L'Heureux pour le café et M. Philippe Desrosiers pour la commandite en bière. Elle rappelle que du café est offert aux personnes présentes et qu'une toilette est disponible à l'extérieur.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La présidente procède à la lecture du projet d'ordre du jour.

**RÉSOLUTION NO AGA220618-01** : Sur proposition de Eugène Pleau, appuyée par Jean-Pierre Fredette, le projet d'ordre du jour est adopté tel que proposé. [Unanimité]

**4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 28 août 2021**

Le procès-verbal de l'AGA de 2021 ayant été rendu disponible (par courrier et sur le site de l'ARLB) depuis plusieurs semaines, nous nous dispensons de la lecture du document (cette AGA avait été tenue exceptionnellement en août en raison de la pandémie). Tous les participants sont d'accord. Aucun ajout n'est fait au procès-verbal.

**RÉSOLUTION NO AGA220618-02** : Sur proposition de Bruno Paquet appuyée par Nicole Authier, le procès-verbal est adopté tel que rédigé. [Unanimité]

**5. Rapport d'activités 2021**

Le rapport d'activités 2021 a été envoyé à tous les participants avant la présente réunion, mais la présidente explique et clarifie les principales activités qui ont occupé les membres du C.A. dans la dernière année : mise à jour du site web, amélioration du mode de cotisation, pochette envoyée à tous les nouveaux riverains, recrutement de membres corporatifs, rajeunissement des présents, envoi de communiqués réguliers, utilisation accrue de la page FB, installation des bouées, collaboration à l'application des mesures de contrôle de l'accès au lac (règlement 242), maintien des activités de surveillance de l'Équipe-Sentinelle (myriophylle à épis), revégétalisation des berges de la Rivière des Pins, étude de la capacité portante du lac.

Les riverains présents ont chaudement applaudi les membres du CA pour leur implication soutenue.

**RÉSOLUTION NO AGA220618-03** : Sur proposition de Nicolas Sapp appuyée par Marc Chamberland, le rapport d'activités 2021 est adopté tel que présenté. [Unanimité]

**6. Plan triennal 2022-2025**

La présidente résume les grandes lignes du plan triennal établi pour les années 2022-2023-2024 et 2025, ce qui nous donne une vision pour les prochaines années et aidera assurément à préparer la relève. Ce plan est établi sur les mêmes cinq grands axes qu'antérieurement : membership, préservation de la qualité de l'eau, partage du lac, services aux riverains, représentation et partenariats. La présidente rappelle également l'importance de mettre sur pied des groupes de travail sur différents sujets très ciblés comme la plantation d'arbustes, les bernaches, l'Équipe-Sentinelle car les administrateurs du CA ne peuvent pas tout faire à eux seuls.

## **7. Adoption des priorités d'action 2022**

Après présentation par la présidente, les priorités suivantes font l'objet d'une proposition d'acceptation :

- **Développement de l'Association**  
Augmenter le membership en sollicitant de nouveaux partenaires comme les commerces locaux (membres corporatifs)
- **Amélioration de la qualité de l'eau du lac**
  - 2.1 Maintenir l'alerte et mettre en place des actions pour prévenir l'invasion d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dont le **myriophylle à épis** :
    - 2.1.1 Poursuivre nos représentations auprès de la Municipalité pour l'implantation des mesures de protection et de contrôle d'accès aux lacs selon le Règlement #242 (an 2)
    - 2.1.2 Poursuivre les activités de surveillance pour repérer l'apparition, s'il y a lieu, des EEE à différents endroits stratégiques du lac
  - 2.2 Entreprendre un processus de caractérisation des bandes riveraines pour prioriser nos actions de renaturalisation des bandes riveraines et de gestion des eaux de ruissellement, avec la CAPSA et financé par la Municipalité
  - 2.3 S'impliquer activement dans le comité de travail mis sur pied par la Municipalité pour la mise aux normes des installations septiques autonomes (ISA)
  - 2.4 Examiner les impacts de la croissance du nombre de bernaches et faire état de la situation en vue d'exercer un certain contrôle sur cette population pour atténuer les effets polluants sur les berges du lac (fientes) et les risques pour la santé publique
- **Utilisation éco-responsable et sécuritaire du lac par tous les usagers**
  - 3.1 Augmenter le nombre de bouées de renseignements sur le lac pour identifier les zones sensibles à protéger et installer des bouées signalant les écueils
  - 3.2 Prendre en compte l'analyse de la capacité portante du lac (aspect sécurité nautique en raison du nombre croissant d'embarcations) afin de cibler nos actions et nos représentations futures à l'égard d'éventuels projets et développements à proximité du lac
  - 3.3 Collaborer avec la municipalité de Saint-Ubalde pour s'adjoindre des services de patrouille nautique des municipalités de Lac Sergent et de St-Raymond, en plus de ceux de la Sûreté du Québec

**RÉSOLUTION NO AGA220618-04** : Sur proposition de Jean-Pierre Fredette, appuyée par René Lepage, il est résolu d'adopter l'ensemble des priorités 2022. [Unanimité]

#### **8. Adoption de l'état des résultats financiers 2021**

La trésorière Lise Bérubé présente le bilan financier pour l'exercice se terminant le 30 avril 2022 et fournit les explications qui s'y rattachent. Les revenus (incluant l'encaisse à la fin de l'année précédente) ont atteint 10,112\$; les dépenses, 4419\$ (la principale dépense a été la mise à jour du site web), laissant une encaisse disponible en fin d'année de 5692\$. Elle explique que la pandémie a fait en sorte que plusieurs dépenses courantes n'ont pas été effectuées, comme les frais de déplacement des membres du CA pour leurs réunions ainsi que les frais reliés aux activités sociales.

**RÉSOLUTION NO AGA220618-05** : Sur proposition de Eugène Pleau, appuyée par Nicolas Sapp, l'état des résultats financiers 2021 est adopté tel que présenté. [Unanimité]

#### **9. Adoption des prévisions budgétaires 2022**

Les prévisions budgétaires 2022 sont exposées par la trésorière. Les revenus sont estimés à 19,967\$ incluant une possible subvention de 10K\$ de la municipalité.

**RÉSOLUTION NO AGA220618-06** : Sur proposition de Nicole Authier, appuyée par Serge Cauchon, les prévisions budgétaires 2022 sont adoptées telles que présentées. [Unanimité]

#### **10. Parole au public – autres sujets**

1) Sylvie Drouin demande s'il serait possible d'exercer un certain contrôle sur la population de castors. Réponse : bien que les castors puissent représenter une nuisance pour quelques riverains, ils ne représentent pas une de nos priorités mais nous prenons note de cette demande.

2) Daniel Gingras tient à souligner le travail des administrateurs du C.A. ainsi que le grand nombre de riverains présents ce matin, ce qui est un signe de bonne santé de notre Association. Sa question est la suivante : est-ce que les fosses septiques représentent la plus grande source de pollution du lac? Réponse : nous n'avons pas toutes les données à jour bien qu'elles aient été demandées à de multiples reprises à la municipalité mais nous pensons que oui.

3) Nicolas Sapp s'étonne que personne de la municipalité ne soit présent ce matin et demande comment il se fait que les relations avec la municipalité soient si difficiles? Réponse : l'ordre du jour chargé de ce matin ne permettait pas de laisser du temps de parole à nos élus mais nous prévoyons organiser une rencontre virtuelle/présentielle où cet échange entre élus et riverains serait possible.

4) Nicolas Sapp demande si les contacts avec le camping sont toujours maintenus? Réponse : oui, nous avons une rencontre officielle par année et plusieurs rencontres officieuses avec les nouveaux propriétaires du camping. Ils ont été très impliqués dans les travaux préparatoires pour le règlement 242. Nous partageons les mêmes problèmes.

5) Sylvain Tremblay demande si le camping a des projets d'agrandissement? Réponse : non, puisqu'ils sont limités par la capacité de leurs installations septiques et de leurs réserves d'eau potable.

**ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC**  
**Procès-verbal de la 16<sup>e</sup> assemblée générale annuelle tenue le samedi 18 juin 2022**

6) Daniel Gingras demande si nous avons le projet d'inviter les saisonniers du camping à devenir membres de l'ARLB. Réponse : oui, ça fait partie de notre plan triennal et notre priorité est de viser les plaisanciers propriétaires d'embarcations motorisées avec qui une première rencontre avait eu lieu l'été dernier. Mentionnons que leur taux d'adhésion à l'achat du permis d'accès au lac (vignette) a été de 98% l'été dernier.

7) Sylvain Tremblay demande si nous avons une idée de la proportion que représentent nos taxes dans le budget de la municipalité. Réponse : cela fait deux ans que nous faisons la compilation des taxes municipales des riverains du Lac Blanc. Nous représentons environ 22% du budget de la municipalité (environ 600K\$ sur un budget de plus ou moins 3M\$) et si nous prenons tous les lacs de la municipalité, cette proportion est d'environ 50%.

8) Donald McCormick demande si le nombre de bateaux de la marina du camping est limité. Réponse : en théorie, oui, à une soixantaine de bateaux mais on a vu apparaître quelques petites embarcations motorisées qui sont amarrées à des poteaux sur la plage. L'étude sur la capacité portante nous aidera à ce chapitre.

9) René Lepage s'étonne que, depuis la centralisation des conteneurs, il voit fréquemment des vidanges le long du chemin et critique cette centralisation. Réponse : cette situation n'est pas venue à notre connaissance et l'association n'a pas été consultée sur cette décision de centraliser les vidanges à un seul endroit. Toutefois, nous documentons tous les épisodes de débordement et les rapportons à la municipalité.

10) Marc Chamberland pose trois questions : est-il prévu que le chemin du lac Blanc soit réparé prochainement? Y a-t-il un risque de perdre la source depuis l'aménagement de la petite cabane tout près de la source? Et l'eau de la source est-elle testée? Réponse : la municipalité a prévu étendre de l'abat-poussière très prochainement, donc on peut penser qu'ils aplaniront le chemin avant cet épandage. Il n'y a aucun lien entre la construction de la nouvelle cabane à proximité de la source et sa pérennité. Et finalement, nous n'avons aucune certitude que la municipalité effectue encore des tests sur la qualité de l'eau de la source. Mais nous suggérons que les riverains préoccupés par ces questions écrivent directement à leur conseiller élu pour lui en faire part.

11) Magda Chabot tient à remercier les administrateurs du CA pour leur travail ainsi que la contribution de son conjoint à la création et à l'entretien de la piste de ski de fond cet hiver.

12) Serge Cauchon demande si la question des quais illégaux est toujours d'actualité. Réponse : elle l'est toujours. La municipalité a un règlement municipal à cet effet et elle est responsable de le faire appliquer.

13) René Lepage demande à quoi sert l'argent de la « taxe déguisée » de la vente des vignettes. Réponse : on parle ici plutôt d'une contribution à des mesures de contrôle et de protection de notre lac comme la station de lavage des bateaux, la patrouille nautique, le débarcadère. Dès le départ, nous aurions voulu que ce processus soit gratuit mais la municipalité en a décidé autrement et force est de constater que les mesures de contrôle sont relativement inefficaces : il n'y a pas de patrouille nautique, la station de lavage n'est plus ici au lac, la barrière électronique du débarcadère fonctionne la moitié du temps et la période de fermeture ne concorde pas avec la période de risque de contamination. Nous continuons nos représentations auprès de la municipalité dans ce dossier.

14) France Lavallée demande si les riverains des autres lacs ont aussi cette obligation d'acheter une vignette. Réponse : oui, tous les lacs de la municipalité sont soumis à ce même règlement.

15) Hélène Tessier demande si la construction d'un bassin de rétention près de l'ancien hôtel est envisagée afin d'empêcher le sel de déglacage de percoler jusqu'au lac. Réponse : cette demande fait partie de notre plan triennal de discuter d'amélioration de la gestion des eaux de ruissellement avec la Municipalité.

## 11. Période d'élections

**ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC**  
**Procès-verbal de la 16<sup>e</sup> assemblée générale annuelle tenue le samedi 18 juin 2022**

Il est demandé à Denis Gauvin d'agir comme président d'élections. Trois mandats viennent à échéance cette année, soit ceux de France St-Germain, Johanne Provencher et Bruno Lacasse et un poste est toujours vacant. Les trois administrateurs confirment leur intention de poursuivre pour un autre mandat de deux ans et Bruno Paquet se porte volontaire pour occuper le poste vacant. L'assemblée doit maintenant entériner les mandats de tous ces administrateurs.

**RÉSOLUTION NO AGA220618-07** : Sur proposition de Jean-Pierre Fredette, appuyée par Alain Asselin, il est résolu de nommer **France St-Germain** à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

**RÉSOLUTION NO AGA220618-08** : Sur proposition de René Lepage, appuyée par Marc Chamberland, il est résolu de nommer **Johanne Provencher** à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

**RÉSOLUTION NO AGA220618-09** : Sur proposition de Jean Paré, appuyée par Nicolas Sapp, il est résolu de nommer **Bruno Lacasse** à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

**RÉSOLUTION NO AGA220618-10** : Sur proposition de Nicole Authier, appuyée par Eugène Pleau, il est résolu de nommer **Bruno Paquet** à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

Fin de la période d'élections.

## **12. Conférence de Marie-Joëlle Desgagnés (ISA)**

Mme Desgagnés est chargée de projet pour AGIRO, une OBNL qui travaille principalement sur le Lac St-Charles, la principale prise d'eau de la ville de Québec. Une installation septique autonome (ISA) est composée d'une fosse septique et d'un champ d'épuration et traite habituellement les eaux grises (eaux ménagères) et les eaux noires (excréments). Ce sont les eaux noires qui sont la principale menace à nos lacs car ils représentent 70% des nutriments. Avant 1981, il n'y avait aucune réglementation relative aux ISA. Bien que la responsabilité des ISA soit de compétence municipale, chaque propriétaire doit s'assurer du bon fonctionnement de ses installations et de la détection des signes de non-conformité (odeurs, terrain spongieux, etc...) La dernière étude de caractérisation remonte à 2009 et nous ne pouvons pas encore dire quand la prochaine aura lieu (2022 ou 2023); nous ne savons pas encore non plus comment les frais d'une telle étude seront imputés aux citoyens.

Mme Desgagnés était disponible pour répondre aux questions des riverains après sa présentation.

## **13. Levée de l'assemblée et remerciements**

La présidente remercie tous les participants pour leur présence et leur participation à cette assemblée générale. Un goûter attend les participants qui le désirent.

**RÉSOLUTION NO AGA220618-11** : Sur proposition de René Lepage, appuyée par Serge Cauchon, l'assemblée est

**ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC**  
**Procès-verbal de la 16<sup>e</sup> assemblée générale annuelle tenue le samedi 18 juin 2022**

levée à 12h00. [Unanimité]

La secrétaire d'assemblée,

Johanne Provencher

**PRÉSENCES AGA DU 18 JUIN 2022**

Denis, Justin	Diane Sansfaçon
St-Germain, France	Benoît Lamontagne
Gauvin, Denis	Nicolas Sapp
Fougères, Guylaine	Magda Chabot
Asselin, Alain	Christian Perron
Provencher, Johanne	Sylvie Drouin
Gilbert Lavoie	Marc Chamberland
Lise Bérubé	Daniel Perron
Bruno Lacasse	France Lavallée
Kathia Gauthier	Jonathan Leclercq
Josée Groleau	Jean-Claude Gingras
René Lepage	Aline Lacasse
France Rochon	Jean-Guy Larochelle
Louis-Philippe Blouin	Yvon Denis
Bruno Paquet	Sylvain Tremblay
Eugène Pleau	Jérôme Denis
Michel Pleau	Hélène Tessier
Réjean Morin	Jean Paré
Marie-Josée Labbé	Johanne Hotte
Nicole Authier	Gaétan Charest
Jean-Pierre Fredette	Gaétane Drolet
Suzanne Douville	Marie-Hélène Filteau
Maurice Gingras	Johanne Morin
Diane Lefebvre	Caroline Brisson
Colette Gingras	Roger Matte
Jocelyn Fournier	Jacques Villeneuve
Daniel Gingras	Aline Girard
Serge Cauchon	Michel Cloutier
Donald McCormick	